

SGS25ANS

Registre n°: 102.150 Scellé n°: 102.150
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Boulevard du Roi ALBERT II - AV. de l'HELIPORT 1032 BRUXELLES
 PROPRIÉTAIRE (Nom - Prénom):
 Adresse: 3
 DEMANDEUR: Electra S.A.R.L.
 Adresse: 11 Rue du Foyer 1030 BRUXELLES
 INSTALLATEUR: 3
 Adresse: 1030 BRUXELLES
 TVA ou ET: 04.54.837.849


 ACCREDITÉ
 ISO 17020
 CERTIFICAT N° 109-NSP

 GRD: SGS-BELGIQUE Compteur n°: 345.847.19 Index: 8.4(1) 1.2(1) Code EAN: 54144896500022305
CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

 Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : 27901 Mesureur d'isolation n°SGS : 27901 Mesureur de continuité n°SGS : 27901

 Schéma liaison à la terre : 13/05/2010 Procédure technique : [RGIE art.86] TEC EE 102
 [RGIE art.87/86] TEC EE 211-212

 Date de contrôle : 13/05/2010 Type de contrôle : Examen de conformité avant mise en usage [RGIE art.270] [Prescriptions GRD]

- Visite de contrôle périodique [RGIE art.271 et 271bis] [Prescriptions GRD]
- Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur [RGIE art.276] [Prescriptions GRD]
- Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation [RGIE art. 276bis] [Prescriptions GRD]
- Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque [RGIE art.270] [Prescriptions GRD C10/11] (voir verso)

Type d'installation : existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier :

 Type locaux - compris dans l'installation : habitation [maisons, appartements, autres], compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : A 1 A 4

 Début des travaux : fondations avant : après 1.10.81 - Installation électrique avant : après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui non

 Raccordement : tension : 230 V AC/DC; Protection raccordement : existante : 40 A - prévue : — A

 Tableau d'alimentation tableau principal : 2 x 10 mm², type : XVS; Inter. général : 1A763; A, type : A

Prise de terre : boules - barres - piquets - conducteur horizontal

 Nombre de tableaux : 1; Nombre de circuits term. : 15; Ra = 3,01 Ω; Ri tot = > 1000 MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Iec (A)	Δ In (mA)
<u>63</u>	<u>3KA</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Iec (A)	Δ In (mA)
<u>63</u>	<u>3KA</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

Voir schéma

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre bon - infractions - remarques
 - Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent bon - infractions - remarques
 - Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche oui - non
 - Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
 - Eclairage TBTS placé oui - non
 - Chauffage électrique placé : oui - non
 - Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas bon - infractions - remarques
 - Etat du matériel électrique bon - infractions - remarques
 - Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects bon - infractions - remarques
 - Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires bon - infractions - remarques - pas applicable
 - Matériel électrique fixe et mobile bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

Équiper toutes les chambres - prévoir une prise de secours dans toutes les chambres

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur. Le DPCDR général est éteint plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /

Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire sur les manquements constatés est à exécuter par le même organisme.

 L'INSPECTEUR: 11

NOM - FONCTION/QUALITÉ:

 Contrôlé par SGS Statutory Services Belgium le 27/05/2010 par l'inspecteur à la date ci-dessus

SGS-SSB

 Date/Datum 27/05/2010

INSP 581

R. WAGNY

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

SGS Statutory Services Belgium ASBL

 Bd International, 55/D
 Square des Conduites d'Eau, 1

 1070 Bruxelles
 4020 Liège

Feuillet BT n°

148745

VISA DU GRD:

DATE:

SSB_BBLE10.12F - 16/10/09

t +32 (0)2 411 60 35 f +32 (0)2 411 38 70 e sgs.brussels.sgsbb@sgs.com

t +32 (0)4 365 62 71 f +32 (0)4 366 14 93 e sgs.liège.sgsbb@sgs.com

Member of the SGS Group

RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA 552-2890500-45